



## FESTIVAL FFA

### PRÉAMBULE

Le présent service de billetterie est réalisé par la société SARL FFA dont le siège social se situe au 40 REMPART DU MIDI 16000 ANGOULEME

- SARL immatriculée sous le SIREN 532209657
- APE : Organisation de foires, salons professionnels et congrès (8230Z)
- SIRET : 53220965700040
- Téléphone : 05 45 95 05 66
- SARL FFA, BP 80246, 16007 Angoulême Cedex

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes de pass et places ouvertes au public (hors accréditations professionnelles) sur le site filmfrancophone.fr ou via une plateforme annexe. En conséquence, les présentes conditions générales de vente concernent uniquement les actes de vente de billetterie publique et en aucun cas l'événement lui-même. L'utilisation du site du festival FFA et de toute fonctionnalité du site du festival disponible à l'adresse <https://filmfrancophone.fr> implique l'acceptation expresse, préalable, pleine et entière par le festivalier des présentes Conditions Générales de Vente.

#### Définitions :

Les termes suivants, auront, dans les présentes Conditions Générales de Vente, dans tout document contractuel et en général, dans toute commande, contractée ou à venir entre l'acquéreur et festival FFA la signification indiquée ci-dessous :

#### Pass

Un document sous forme de carte imprimée non-nominative (exclusivement délivré à l'achat à la librairie COSMOPOLITE) et sous forme digitale, permettant l'accès à 10 séances de cinéma de l'édition en cours du festival FFA, dans la limite des

places disponibles et des conditions établies par le dit Pass. Le Pass donne un accès à la réservation de toutes les séances pendant toute la durée du festival, dans la limite des places disponibles. Il permet de réserver son parcours de films.

#### Place de cinéma / événement

Un document sous forme d'e-billet ou de billet imprimé qui donne accès à une séance ou événement spécifique, choisie et réservée par l'acquéreur. Chaque place est unique et ne peut être utilisée qu'une seule fois et par une seule personne. Elle est à présenter à l'accueil pour être scannée et permettre l'accès en salle.

#### ARTICLE 1 – PRIX

Les prix des Pass et places de cinéma sont indiqués sur le site internet en Euros Toutes Taxes Comprises sauf précision. Les prix peuvent varier en fonction de la possession d'un code spécifique par le festivalier, du jour, de la date et de l'heure d'après un système de promotions.

#### ARTICLE 2 - NOMBRE DE PLACES

##### 2.1 Nombre de Pass par personne

Le nombre total de Pass publics en réservations cumulées par personne n'est pas limité et non-nominatif. Chaque spectateur peut disposer d'un nombre illimité de Pass. Un spectateur peut payer pour plusieurs personnes, et posséder un compte pour plusieurs personnes.

##### 2.2 Nombre de places par personne

Dans le cas d'un achat de places de cinéma individuelles via notre billetterie, le nombre total de places en réservations cumulées n'est pas limité. L'achat des places est cependant limité par la jauge de places disponibles dans la salle de cinéma concernée. Les places ne sont pas nominatives et peuvent être transmises à une tierce personne. Une fois la place validée à l'entrée, une copie portant le

même code-barres sera inefficace. En cas de copie de votre place portant le même code-barres, seul le porteur du premier ticket sera habilité à entrer en salle. Si un ticket comportant le même code-barres est présenté après le premier utilisateur, l'accès de la personne sera refusé, qu'il ait été l'acheteur initial ou non. Il est donc important de ne pas partager, prêter ou laisser à la vue d'une personne susceptible de copier votre billet.

#### ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS À LA BILLETTERIE PUBLIQUE

L'accès à la billetterie publique est ouvert à tous dans la limite des places disponibles. La détention d'un Pass ou d'une place publique ne garantit l'accès qu'aux événements ouverts au grand public et ne permet en aucun cas d'accéder aux événements privés. En cas de réservation, la place est garantie jusqu'à l'heure du début de la séance.

#### ARTICLE 4 - PAIEMENT

Toutes les commandes, quel que soit leur lieu d'émission, sont payables en euros. Le paiement des commandes de Pass par le festivalier sur le site <https://filmfrancophone.fr> s'effectue par paiement en ligne. Lorsque l'achat s'effectue par un autre revendeur ou une autre plateforme, la politique de paiement de ce dernier s'applique. Le paiement des commandes de places de cinéma par le festivalier s'effectue exclusivement par paiement en ligne avant le festival puis par paiement en ligne ou bien par carte bancaire, en espèces ainsi que par tous modes de paiements acceptés dans tous nos points de vente (voir liste des modes de paiements en caisse). Le compte bancaire du festivalier sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction. Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le festivalier, à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande dans son espace personnel en ligne. Il est à noter que des frais bancaires et/ou de connexion internet lors de l'achat peuvent s'appliquer selon votre banque et votre fournisseur internet.

#### ARTICLE 5 - SECURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements électroniques seront effectués via MONETICO. La SARL FFA décline toute responsabilité quant aux problèmes liés à l'utilisation de ce système.

#### ARTICLE 6 - LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Afin de lutter contre la fraude, notamment par carte bancaire, la SARL FFA se réserve le droit d'utiliser les données personnelles du festivalier pour le contacter, lui demander la communication de sa pièce d'identité et, le cas échéant, d'annuler le pass. La carte bancaire du festivalier sera re-créditée à l'issue de l'opération.

#### ARTICLE 7 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

##### 7.1 Collecte des données personnelles

Lors du passage de la commande, la SARL FFA, organisatrice du festival FFA, est amenée à collecter auprès du spectateur certaines informations et données à caractère personnel, détaillées ci-dessous.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la SARL FFA s'engage pour la protection des données personnelles et souhaite être transparente sur les moyens de collecte ainsi que l'utilisation qui est faite de sa banque de données constituée au fil des éditions. Vous disposez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent en vous adressant à [contact@filmfrancophone.fr](mailto:contact@filmfrancophone.fr). Pour en savoir plus, vous pouvez consulter vos droits à l'adresse : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le festival FFA:

- par mail : [contact@filmfrancophone.fr](mailto:contact@filmfrancophone.fr)

- par téléphone : 05 45 95 05 66

- par courrier : SARL FFA, BP 80246, 16007 Angoulême Cedex

##### BASE JURIDIQUE

Cette présente politique de confidentialité est basée sur le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du Parlement Européen et du Conseil (27 Avril 2016) entrée en vigueur le 25 Mai 2018.

##### OBJECTIF

Par la présente politique de confidentialité, le festival FFA entend informer ses contacts, ses partenaires, les festivaliers, les utilisateurs de son site internet [filmfrancophone.fr](http://filmfrancophone.fr), ainsi que les utilisateurs ayant recours à la plateforme tierce FestiCiné de la collecte ainsi que du traitement de leurs données personnelles.

##### TRAITEMENT DE DONNÉES

Les données sont collectées, traitées et hébergées par un logiciel en ligne appelé FestiCiné, gérée par une société tierce SAS Le Village, située au 10 rue des Goncourt, 75011 Paris, France. Nos données sont la propriété propre et unique de la SARL FFA et la société Le Village n'est pas responsable de l'usage que nous en faisons.

##### TYPES DE DONNÉES COLLECTÉES

Dans le cadre de son activité (l'organisation du festival FFA, l'organisation d'événements tout au long de l'année), la SARL FFA collecte des données personnelles, les centralise sur la plateforme de gestion FestiCiné et les exporte pour consultation,

modification et sauvegarde externe. Voici les différentes catégories de données personnelles traitées :

- Nom, prénom, date de naissance, genre, langue parlée, photographie
- Activité professionnelle, société (uniquement pour les accréditations)
- Numéro de téléphone professionnel ou personnel,
- Adresse e-mail professionnelle ou personnelle
- Adresse postale personnelle ou professionnelle
- Historique de fréquentation des événements contrôlés au FFA Toute autre question facultative à laquelle le festivalier accepte de répondre.

#### À QUELLES FINS VOS DONNÉES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

Selon votre profil, le festival FFA utilisera vos données :

- pour vous tenir informé de l'actualité et des activités du FFA par le biais de lettres d'information, si vous avez donné votre accord
- pour établir les documents physiques ou dématérialisés du pass (le cas échéant) - pour contacter chaque festivalier individuellement - pour rendre compte auprès des institutions publiques subventionnant le festival FFA de la nature et du volume du public
- pour établir des statistiques par type de participant regroupant les films vus et le nombre de séances totales, dans le but d'améliorer continuellement l'offre du festival. Ces données ne sont jamais et ne seront jamais divulguées à une tierce personne, sauf consentement express de votre part à notre demande. - pour répondre à toute demande d'autorité fiscale ou gouvernementale qui en ferait une demande légale. Notamment, en période de pandémie, nous pouvons être amenés à donner les noms et contacts des personnes qui se trouvent dans un lieu contrôlé par le festival si les autorités sanitaires nous en faisaient la demande.

#### COMMENT LA SARL FFA COLLECTE-T-ELLE LES DONNÉES PERSONNELLES ?

- via l'achat de pass en ligne remplie par le demandeur
- via la demande d'abonnement à la lettre d'information
- via l'achat de billets
- via la candidature à une offre d'emploi ou la situation professionnelle occupée au sein du festival FFA

- via la communication avec le festival FFA de quelque manière que ce soit

#### COMMENT LES DONNÉES SONT-ELLES UTILISÉES ?

Le festival FFA s'engage à respecter la confidentialité de vos données personnelles, en ne les utilisant qu'aux fins pour lesquelles vous les aurez communiquées. Les données ci-dessus ne seront en aucun cas diffusées publiquement sans votre accord express, demandé préalablement. Elles ne seront ni utilisées à des fins commerciales ni transférées à des tiers sans votre accord. Ces données peuvent néanmoins être transmises aux autorités fiscales ou gouvernementales, si elles en font la demande légale.

#### RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE

Le festival FFA est client de la société SAS tierce Le Village, fournisseur de sa plateforme de gestion FestiCiné. Conformément au RGPD, les données personnelles collectées centralisées sur FestiCiné restent confidentielles. La société Le Village signe une charte de confidentialité auprès de chaque client de sa plateforme afin de garantir la protection de données collectées et traitées. D'aucune manière, le personnel travaillant au sein de la société Le Village n'utilise ces données : la société détient la plateforme mais ne dispose d'aucun droit sur les données collectées et traitées. Un journal retrace l'activité de chacun des membres du personnel de la société Le Village, permettant ainsi de limiter tout risque lié à une divulgation de données personnelles ; le personnel est soumis à une clause de confidentialité et n'a en aucun cas le droit d'accéder aux données personnelles collectées par clients de sa plateforme. Ainsi, tout client de la société Le Village reste responsable du mode de collecte de données personnelles ainsi que de leur utilisation.

#### COMMENT LA SARL FFA ASSURE-T-ELLE LA SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES ?

Pour les données personnelles sur sa plateforme de gestion FestiCiné. Cette plateforme est sécurisée par un identifiant et mot de passe, attribués à chacun des utilisateurs. Chaque utilisateur se voit également attribuer, en fonction de son rôle au sein du Festival, un accès limité aux données personnelles, via l'ouverture graduelle de modules. Pour les données personnelles exportées et stockées sur le serveur et le disque dur. Le serveur n'est pas accessible sur internet, le logiciel est protégé par mot de passe.

L'équipe du festival FFA en outre soumise à une clause de confidentialité : elle n'utilise les données personnelles que dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement. Elle est sensibilisée aux questions de confidentialité et de respect des données personnelles.

#### QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément au RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, le festival FFA s'engage à vous fournir dans un délai d'un mois toutes les données vous concernant sur simple demande de votre part par mail, par téléphone ou par courrier, sous un format exploitable et lisible. Vous avez à tout moment le droit non seulement d'accéder à vos informations, mais également de les modifier et de les supprimer totalement de notre base de données, en retirant votre consentement par e-mail, téléphone ou courrier. En matière de lettre d'information, vous pouvez à tout moment vous désinscrire.

#### ARTICLE 8 – RÉCUPÉRATION DU PASS

Dès la confirmation de l'achat, le festivalier recevra un mail de confirmation de sa commande. Il pourra se connecter à son espace personnel et utiliser les réservations du pass pour réserver ses séances. Les tickets à l'unité, gratuits ou payants, sont à imprimer soi-même ou à montrer lors des contrôles de manière électronique sur un écran (smartphone ou autre).

#### ARTICLE 9 - CONTRÔLE DES PASS

L'accès aux séances de cinéma publiques, par le biais d'un pass cinéma ou d'un billet de cinéma unique, est soumis au contrôle des pass. L'acquéreur est tenu de présenter le code-barre imprimé sur le pass ou le code-barre du pass présent sur son espace personnel afin d'accéder à la séance. L'acquéreur accepte de suivre les réglementations mises en place par le festival. En cas d'utilisation frauduleuse de billets ou tout autre moyen de fraude, le fraudeur peut se voir interdire l'accès à tous les événements du festival, y compris ceux pour lesquels il aurait déjà payé un accès. Selon l'ampleur de la fraude, le festival FFA se réserve le droit de déposer plainte.

#### ARTICLE 10 - UTILISATION ET VALIDITÉ DES BILLETS

##### 10.1 Revente de pass publics

Chaque pass est non-nominatif et non-personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n°2012-348 sur l'organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation.

##### 10.2 Validité du pass

Les pass sont uniquement valables pour l'événement qu'il concerne, à savoir l'édition 2026 du festival FFA.

#### ARTICLE 11 - RÉTRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement et d'annulation sont applicables à tous les pass et places publics vendus sur le site [filmfrancophone.fr](http://filmfrancophone.fr)

##### 11.1 Absence de droit de rétractation

Dans le cadre de la vente de pass publics et places de cinéma, aucun droit de rétractation ne s'applique.

##### 11.2 Remboursement et échange

Les pass publics peuvent être remboursés dans le cas de doublon ou d'erreur de paiement. Ils ne peuvent pas être remboursés si des réservations ont déjà été effectuées sur ce pass.

##### 11.3 Annulation ou report de l'événement

En cas d'annulation définitive de l'événement, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial. Aucun frais annexes effectué par l'acquéreur de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking) ne sera remboursé ou dédommagé. Les demandes de remboursement doivent, pour être recevables, être réalisées par e-mail à l'adresse [aide@filmfrancophone.fr](mailto:aide@filmfrancophone.fr) ou [contact@filmfrancophone.fr](mailto:contact@filmfrancophone.fr). Le festival se réserve le droit de modifier le programme de l'événement jusqu'au dernier moment, pour des questions d'organisation, de contrainte extérieure ou interne à son organisation. Il veillera à ce que la qualité globale reste équivalente au descriptif initial. Ainsi, en cas de modification du programme de l'événement (horaire, contenu, intervenant, sujet de conférence, rendez-vous organisés...), aucun remboursement partiel ou total ne peut être exigé. En cas d'annulation de la part de l'acquéreur, le remboursement sera possible, soumis à des conditions spécifiques (décrites à l'article 11.4).

##### 11.4 Remboursement à la demande de l'acquéreur

L'acquéreur du ou des pass peut décider d'annuler sa participation au festival pour diverses raisons (médicale, personnelle ou professionnelle). Toute information recueillie lors de cette procédure de remboursement ne sera pas conservée. Les demandes de remboursement dans ce cas précis seront à effectuer par mail uniquement à l'adresse : [aide@filmfrancophone.fr](mailto:aide@filmfrancophone.fr). Les demandes faites durant les dates du Festival seront traitées ultérieurement, du 01/09/2026 au 31/10/2026. Le remboursement à la demande de l'acheteur parce qu'une séance n'est plus disponible à la réservation ne sera pas possible. L'acheteur s'engage à valider

ces conditions lors de l'achat de sa commande, et à ne pas demander de remboursement de pass, sauf dans le cas décrit ci-dessus.

## ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

### 12.1 Responsabilité de la SARL FFA

La SARL FFA est responsable, à l'égard de ses usagers, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article 121- 20-3 alinéa 4 du Code de la Consommation. La SARL FFA décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un cas de force majeure, notamment :

- Anomalies quelconques du matériel informatique de l'abonné
- Faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat
- Indisponibilité ou défauts du réseau internet

12.2 Responsabilité quant au déroulement de l'évènement La SARL FFA est responsable du déroulement de l'évènement (modification du contenu, changement de la distribution artistique, changement des horaires...) et le cas échéant, de son annulation, sauf lors de cas de force majeure ou de désistement d'un de ses prestataires.

## ARTICLE 13 – DROIT À L'IMAGE

En achetant un pass ou un billet pour le festival FFA et en participant au festival, vous acceptez d'être pris en photo et/ou filmé par nos équipes ou des journalistes. Vous acceptez également que la SARL FFA utilise ces images à des fins de promotion de ses propres activités. Vous pouvez à tout moment nous demander de ne pas utiliser votre image ou de cesser de le faire par email à l'adresse [contact@filmfrancophone.fr](mailto:contact@filmfrancophone.fr). Cette demande ne pourra pas être rétroactive sur les publications antérieures à la demande.

## ARTICLE 14 – VHSS

La SARL FFA tient à garantir un environnement de travail sécurisé à ses salariés et ses festivaliers. Elle est notamment vigilante au respect de chaque individualité au sein du festival et porte une attention particulière à prévenir toute atteinte à la santé physique ou mentale de ses salariés et festivaliers.

À ce titre, aucun comportement inapproprié n'est toléré sur les lieux et pendant le temps du festival. Par comportement inapproprié, on entend notamment toute incivilité, violence, agissement sexiste ou stéréotypé (propos ou comportement) ou fait de harcèlement sexuel ou moral.

Il est rappelé au festivalier que s'il se rend coupable de tels agissements, il est passible d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de sa

participation à l'édition 2026 du festival et à ses futurs éditions, sans bénéficier d'un remboursement des titres d'accès acquis.

Tout festivalier détenteur d'un billet, d'un Pass ou d'une accréditation professionnelle s'engage par conséquent à adopter un comportement respectueux et approprié envers ses pairs et envers l'équipe du festival.

## ARTICLE 15 - SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information, vous pouvez contacter le service clients de la SARL FFA par téléphone en appelant 05 45 95 05 66 (prix selon la provenance de votre appel). Le service clients est joignable : Du 6 juillet 2026 au 31 août 2026, du lundi au vendredi de 10h à 18h. Le service client sur la durée du festival pourra être amené à ne pas pouvoir répondre compte tenu des déplacements des équipes concernées sur les lieux des événements.

## ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les ventes de pass publics effectuées sur le site internet de la SARL FFA sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

## ARTICLE 17 - VALIDATION DE LA COMMANDE - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Avant de confirmer sa commande, le festivalier déclare accepter les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la SARL FFA représenteront la preuve des transactions passées sur son site internet [filmfrancophone.fr](http://filmfrancophone.fr) par le festivalier.